

Coupe Rogers 2019 – Jeu des prédictions

AUCUN ACHAT NI AUCUN APPAREIL SANS FIL NE SONT REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. UN ACHAT N'AUGMENTE PAS LES CHANCES DE GAGNER. NOTEZ QUE VOUS N'ÊTES PAS ENCORE UN GAGNANT. CE CONCOURS EST RÉSERVÉ AUX PERSONNES QUI : A) SONT DES UTILISATEURS INSCRITS (DÉFINIS CI-DESSOUS); B) SONT DES RÉSIDENTS AUTORISÉS AU CANADA; C) ONT AU MOINS DIX-HUIT (18) ANS OU L'ÂGE DE LA MAJORITÉ S'IL EST PLUS ÉLEVÉ DANS LEUR PROVINCE OU TERRITOIRE DE RÉSIDENCE À LA DATE D'INSCRIPTION AU JEU. DES FRAIS DE TRANSMISSION DE DONNÉES PEUVENT S'APPLIQUER.

Introduction

Jeu des prédictions 2019 à couperogers.com

Bienvenue au Jeu des prédictions de la Coupe Rogers 2019 (le « **Jeu** »), un concours fondé sur les résultats du tournoi de tennis de la Coupe Rogers 2019 présentée par Banque Nationale (le « **tournoi** »), administré au moyen du site Web accessible à www.couperogers.com ou www.rogerscup.com (le « site Web de la Coupe Rogers ») ou de l'application de la Coupe Rogers (l'« **application de la Coupe Rogers** »). Le 2 août 2019, le comité de sélection du tournoi établira les têtes de série parmi les membres de l'ATP et de la WTA admissibles qui participent aux épreuves de simple du tournoi. Les participants devront choisir les gagnants de tous les matchs du simple masculin ou du simple féminin, ou de tous les matchs du simple masculin et du simple féminin, présentés sous forme de tableaux sur le site Web ou l'application de la Coupe Rogers (les « **tableaux** »). Les participants obtiendront un point pour chaque prédiction exacte, dans leur tableau, se rapportant aux joueurs gagnants de certains matchs du tournoi. Le nombre de points accordés pour chaque prédiction exacte augmentera d'un tour à l'autre du tournoi. Le nombre exact de points accordés dans le Jeu et leur méthode d'attribution sont énoncés à la section « Les prédictions » ci-dessous. Un grand prix (défini ci-dessous) sera attribué au participant qui prédit correctement l'issue de tous les matchs de son tableau, comme il est décrit à la section 3 du présent règlement officiel (le « **règlement officiel** »).

Les inscriptions au Jeu commenceront le ou vers le 15 juillet 2019. Nonobstant ce qui précède, le Jeu débutera le 5 août 2019 et se terminera après la finale du tournoi prévue le 11 août 2019 (la « **période du Jeu** »).

Aucuns frais

La participation au Jeu est **GRATUITE**. **Aucun achat, aucuns frais d'inscription, ni aucun appareil sans fil ne sont requis pour participer ou gagner.** Si vous êtes

abonné à un service sans fil et possédez un téléphone intelligent, une tablette ou un autre appareil sans fil qui vous permet d'avoir accès au Jeu, vous pouvez accéder au Jeu au moyen de tous ces appareils durant la période du Jeu (définie ci-dessus). Si vous choisissez d'accéder au Jeu au moyen d'un appareil sans fil, vous pourriez devoir assumer des frais de transmission de données selon les modalités de votre entente de service avec votre fournisseur de services sans fil. Les forfaits offerts par chaque fournisseur de services sans fil peuvent varier, et vous devriez communiquer avec votre fournisseur pour connaître les forfaits et les frais liés à votre participation au Jeu. Les services mobiles et sans fil sont offerts « tels quels », peuvent ne pas être offerts dans toutes les régions et à tout moment, et peuvent être interrompus si votre fournisseur de services sans fil apporte des modifications à ses produits, à ses logiciels, à sa couverture ou à ses autres services. Votre fournisseur de services sans fil peut modifier votre service ou cesser de l'offrir, vous facturer des frais supplémentaires en tout temps en vous remettant un préavis ou interrompre le service si vous refusez d'assumer des frais supplémentaires.

L'administrateur

Tennis Canada (« **TC** ») est l'administrateur du Jeu et est responsable de la résolution de tout conflit découlant d'une violation du règlement.

Admissibilité

Pour participer au Jeu, vous devez : a) être un utilisateur inscrit (défini ci-dessus); b) être un résident autorisé du Canada; et c) avoir au moins 18 ans ou l'âge de la majorité s'il est plus élevé dans votre province ou territoire de résidence à la date d'inscription au Jeu.

Aux fins du présent règlement officiel, « **utilisateur inscrit** » désigne une personne qui a rempli avec succès un formulaire d'inscription et a obtenu un nom d'utilisateur (un « **nom d'utilisateur** ») et un mot de passe connexe (un « **mot de passe** ») sur l'un des sites Web de TC, soit couperogers.com ou rogerscup.com.

Si vous n'êtes pas un utilisateur inscrit, vous pouvez le devenir et obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe en remplissant le formulaire d'inscription au Jeu ou en visitant la page couperogers.com/bracket sur le site Web de la Coupe Rogers (ou rogerscup.com/bracket pour la version anglaise). Il n'y a aucun frais à payer pour devenir un utilisateur inscrit.

Les employés de Tennis Canada, de la Women's Tennis Association (la « **WTA** ») et de l'Association of Tennis Professionals (l'« **ATP** »), (collectivement, les « **entités responsables du Jeu** ») et chacune de leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, agences de publicité, de promotion ou de mise en place du jeu, ainsi que les membres de leur famille immédiate ou de leur ménage, ne sont pas admissibles à un prix. Par membre de la famille immédiate ou du ménage, nous entendons un parent, un frère ou une sœur, un enfant, un conjoint ou une conjointe, ainsi que toute personne domiciliée avec un employé des entités responsables du Jeu. Nul là où la loi l'interdit. Les employés et les membres de la famille exclus peuvent participer au Jeu, mais NE

SONT PAS admissibles au grand prix.

2. Jeu

Inscription

Les utilisateurs peuvent s'inscrire au Jeu à tout moment avant le début du premier tour du Tournoi, le 4 août 2019, en visitant le site Web ou l'application de la Coupe Rogers. Les utilisateurs doivent visiter le site couperogers.com/bracket (rogerscup.com/bracket pour la version anglaise) et suivre les directives à l'écran (les « **directives à l'écran** ») afin de s'inscrire au Jeu et de devenir un participant (un « **participant** »). Les directives à l'écran sont intégrées par renvoi au présent règlement officiel.

Date limite de sélection

Les tableaux seront remplis par l'administrateur le 2 août 2019 pendant le tirage du tournoi. Les tableaux initiaux comprendront tous les membres de l'ATP et de la WTA qui participent aux épreuves de simple du tournoi (les « joueurs »), sauf les sept (7) joueurs qui doivent gagner les tours de qualification. Avant la fin des qualifications, leur place sera indiquée tout simplement par le mot « Qualifié(e) ». Les qualifications auront lieu les 3 et 4 août. Une fois les qualifications terminées le 4 août, les tableaux seront remplis en entier par l'administrateur, qui ajoutera le nom des joueurs qualifiés. Les participants pourront alors retourner à leur tableau et changer leurs prédictions, mais l'inscription au Jeu et les prédictions devront être soumises avant le 4 août 2019 à 23 h 59, HE. L'administrateur pourra faire parvenir un rappel par courriel entre le 1^{er} et le 4 août 2019 aux participants qui se sont inscrits à l'avance, mais n'ont pas indiqué leurs prédictions. Un autre rappel sera acheminé par courriel après les qualifications pour vérifier et confirmer les prédictions finales avant le début du tournoi prévu pour le 5 août.

Les prédictions

Après votre inscription et la parution des tableaux officiels, vous aurez accès à une page de tableaux en ligne qui présentera 60 des 68 joueurs qualifiés de l'ATP ou de la WTA et leur adversaire au premier tour.

Remarque : Les huit (8) premières têtes de série obtiennent automatiquement un laissez-passer pour le deuxième tour. Ces matchs ne seront pas comptabilisés aux fins du Jeu.

Les participants doivent également prévoir les vainqueurs des 31 autres matchs du tournoi, tour après tour, en commençant par le premier tour. L'administrateur comptabilisera les points pour des prédictions exactes en augmentant le nombre de points d'un tour à l'autre selon le tableau ci-dessous. Les points seront accordés en multipliant le nombre de prédictions exactes de joueurs gagnants à chaque tour du Jeu par la valeur accordée à chaque tour. Par exemple, vous recevrez cinq (5) points pour cinq prédictions exactes au premier tour et dix (10) points pour cinq prédictions exactes

au deuxième tour. Votre total de points correspondra à la somme des points obtenus pour chacun des tours.

Calcul des points

Tour	1	2	3	Quarts de finale	Demi-finales	Finale
Valeur d'une prédiction exacte	1	2	4	8	16	32
Maximum de points	24	32	32	32	32	32

3. Grand prix

Grand prix de 1 000 000 \$

Un (1) grand prix (le « **grand prix** ») sera attribué au participant qui aura choisi correctement tous les joueurs gagnants et réalisé un tableau parfait en obtenant le maximum de 184 points (le « **tableau parfait** ») pour le tournoi des hommes ou celui des femmes. Le gagnant du grand prix (le « **gagnant du grand prix** ») recevra un million de dollars canadiens (1 000 000 \$ CA) payé en un versement forfaitaire. S'il y a deux gagnants du grand prix ou plus (si deux joueurs ou plus ont réalisé un tableau parfait), une question sera posée aux participants pour les départager et déterminer le gagnant du grand prix.

L'avis envoyé au gagnant expliquera la façon de réclamer le grand prix. Le gagnant du grand prix devra remplir une déclaration écrite à la main (les renseignements sur la façon de procéder feront partie de l'avis acheminé par courriel au gagnant). La déclaration devra comprendre des renseignements sur l'éventuel gagnant, comme son numéro d'assurance sociale ou une copie d'un permis de conduire valide (non expiré) ou d'une autre pièce d'identité émise par un gouvernement pour confirmer qu'il est résident du Canada.

Prix secondaires

Deux (2) prix secondaires (les « **prix secondaires** ») seront décernés aux participants qui auront récolté le plus de points dans le Jeu (les « **gagnants des prix secondaires** »). Un (1) prix secondaire sera décerné par tableau, soit le tableau du simple masculin de l'ATP et le tableau du simple féminin de la WTA, pour un total de deux (2) prix secondaires. S'il y a une égalité pour l'un ou l'autre des tableaux à la fin de la période du Jeu, un tirage sera effectué pour déterminer les gagnants des prix secondaires. S'il y a un gagnant du grand prix, qui a réalisé un tableau parfait, le prix secondaire sera attribué au participant qui aura accumulé le deuxième pointage le plus élevé. Le gagnant du grand prix ne peut pas remporter à la fois le grand prix et le prix secondaire.

Le prix secondaire pour le tableau du simple masculin de l'ATP comprend :

- Billets pour deux (2) personnes pour les demi-finales de l'édition 2020 de la Rogers Cup à Toronto (Ontario), au Canada.
- Billets pour deux (2) personnes pour la finale de l'édition 2020 de la Rogers Cup à Toronto (Ontario), au Canada.
- Hébergement pour deux (2) personnes pendant trois (3) nuits à Toronto (dans un hôtel Intercontinental à déterminer).
- Billets d'avion aller-retour pour deux (2) personnes pour Toronto (Ontario), au Canada.

Le prix secondaire pour le tableau du simple féminin de la WTA comprend :

- Billets pour deux (2) personnes pour les demi-finales de l'édition 2020 de la Coupe Rogers à Montréal (Québec), au Canada.
- Billets pour deux (2) personnes pour la finale de l'édition 2020 de la Coupe Rogers à Montréal (Québec), au Canada.
- Hébergement pour deux (2) personnes pendant trois (3) nuits à Montréal (dans un hôtel Hilton à déterminer).
- Billets d'avion aller-retour pour deux (2) personnes pour Montréal (Québec), au Canada.

La valeur au détail approximative totale des prix secondaires est de cinq mille dollars canadiens (5 000 \$ CA), estimée à partir d'un départ de Montréal (Québec) vers Toronto (Ontario) pour le gagnant du prix secondaire du tableau du simple masculin de la WTA et son invité, et d'un départ de Toronto (Ontario) vers Montréal (Québec) pour le gagnant du prix secondaire du tableau du simple féminin de l'ATP et son invité. La valeur réelle peut varier selon le lieu de départ du gagnant du prix secondaire et de son invité, respectivement.

Le tirage pour les gagnants des prix secondaires sera effectué par Tennis Canada le 3 septembre 2019, à 16 h, HE, dans les bureaux de Tennis Canada situés au 1 Shoreham Drive, Toronto (Ontario) M3N 3A6. Les décisions de Tennis Canada relativement à tous les aspects du Jeu sont définitives, exécutoires et sans appel. Dans tous les cas, Tennis Canada se réserve le droit de demander une preuve d'identité, de résidence et d'âge. Si Tennis Canada juge, à son entière discrétion, que la preuve est insatisfaisante, le gagnant sera réputé avoir renoncé au prix. Les gagnants des prix secondaires seront joints dans les trois (3) jours suivant le tirage. Les gagnants des prix secondaires devront signer et retourner une déclaration d'admissibilité, une exonération de responsabilité et, si la loi l'autorise, une exonération à des fins publicitaires, à défaut de quoi le prix secondaire ne leur sera pas remis. Si un gagnant d'un prix secondaire ne peut pas être joint dans les cinq (5) jours suivant le premier avis, s'il ne respecte pas le présent règlement officiel ou s'il ne retourne pas les documents requis dans les délais,

ou si l'avis ou le prix est retourné parce qu'il est non distribuable, le gagnant perdra le prix secondaire. Celui-ci, à la discrétion de Tennis Canada et de ses commanditaires, sera remis à un autre participant admissible tiré au sort, sous réserve d'une confirmation, conformément au présent règlement officiel.

Tirage, probabilités et avis aux gagnants

Le gagnant du grand prix et les gagnants des prix secondaires doivent répondre correctement, sans aide mécanique ou autre, dans un délai limité, à une question réglementaire d'arithmétique en ligne ou hors ligne pour être déclarés gagnants. Si un gagnant ne répond pas correctement à cette question réglementaire d'arithmétique dans un délai limité, il pourrait ne pas se voir attribuer le prix.

La probabilité de remporter le grand prix ou les prix secondaires dépend du nombre de participants admissibles et des résultats obtenus dans leurs tableaux selon le déroulement du tournoi.

Motifs de disqualification

S'il est démontré qu'un participant a créé et inscrit plus d'un tableau pour le Jeu dans l'un des deux tournois (simple masculin ou féminin), le participant sera disqualifié et ne pourra pas remporter le grand prix ou les prix secondaires.

S'il est démontré qu'un participant a fourni de faux renseignements lors de son inscription au Jeu, le participant sera disqualifié et ne pourra pas remporter le grand prix ou les prix secondaires. D'autres modalités s'appliquent. Veuillez consulter les conditions générales à la section 4.

4. Avis légaux

Tous les participants acceptent d'être liés par le présent règlement officiel et les avis légaux ci-dessous, ainsi que par les décisions de l'administrateur, qui sont définitives et exécutoires pour toutes les questions se rapportant au Jeu.

Conditions générales

En s'inscrivant au Jeu, le participant convient d'être lié par le présent règlement officiel et par les décisions de l'administrateur, qui sont définitives et exécutoires à tous les égards. De plus, chaque participant reconnaît et accepte l'[entente d'utilisation du site Web de la Coupe Rogers](#) et la [politique de confidentialité](#), qui sont intégrées par renvoi aux présentes. Il incombe entièrement au gagnant du grand prix et aux gagnants des prix secondaires de payer les taxes, s'il y a lieu. Aucune substitution ni aucun transfert du grand prix ou des prix secondaires ne sont autorisés, sauf avec la permission de l'administrateur.

Le gagnant potentiel du grand prix ou d'un prix secondaire devra signer et retourner, dans un délai de dix (10) jours, la déclaration d'admissibilité et l'exonération de responsabilité ou exonération à des fins publicitaires, sauf là où la loi l'interdit.

L'omission de retourner ces documents dans le délai prescrit et la non-conformité au présent règlement officiel sont des motifs de disqualification du gagnant potentiel du grand prix ou d'un prix secondaire.

Sauf là où la loi l'interdit, l'acceptation du grand prix ou d'un prix secondaire par le gagnant autorise les entités responsables du Jeu à utiliser le nom, la photo, le portrait, les déclarations, la biographie, la voix et l'adresse (ville et province/État) du gagnant du prix partout dans le monde et dans tout média utilisé actuellement ou à l'avenir, à perpétuité et sans autre compensation. De plus, les participants acceptent que les entités responsables du Jeu utilisent leur nom et leur portrait à des fins de promotion et de publicité dans tout média utilisé actuellement ou à l'avenir, sans compensation supplémentaire, sauf si la loi l'interdit.

Toutes les lois et les règlements fédéraux, étatiques, provinciaux et locaux s'appliquent. Les entités responsables du Jeu ne sont pas responsables des données ou des transactions en ligne perdues, en retard ou mal acheminées, des renseignements incorrects, inexacts ou incomplets fournis lors de l'inscription, que ces erreurs proviennent d'un participant, de l'équipement, d'une défaillance technique ou d'une cause humaine ou technique. TC se réserve le droit d'interrompre ou de modifier le Jeu à tout moment durant la période du Jeu si des événements indépendants de sa volonté compromettent l'équité ou l'intégrité du Jeu. Si un match prévu est annulé ou devancé pour quelque raison que ce soit, aucun point ne sera accordé pour ce match.

Les entités responsables du Jeu déclinent toute responsabilité pour des erreurs typographiques, humaines ou techniques dans la présentation ou l'administration du Jeu, y compris, sans s'y limiter, les erreurs dans la publicité, dans le règlement officiel, dans la sélection et l'annonce du gagnant du grand prix et des gagnants des prix secondaires ou dans la distribution du grand prix ou des prix secondaires.

TC, à sa discrétion exclusive, peut disqualifier un participant du Jeu, refuser de lui attribuer des points, le grand prix ou les prix secondaires ou lui demander de remettre le grand prix ou les prix secondaires si le participant adopte un comportement qui, de l'avis de TC, est inapproprié, injuste ou par ailleurs contraire au bon déroulement du Jeu ou nuisible aux autres participants. Un tel comportement répréhensible comprend, sans s'y limiter, la falsification des renseignements personnels demandés pendant l'inscription au Jeu ou la réclamation du grand prix ou d'un prix secondaire, le non-respect des conditions énoncées dans les présentes, l'accumulation de points par des méthodes comme l'utilisation de scripts automatiques informatisés ou par d'autres techniques de programmation, le fait de permettre à d'autres personnes d'utiliser les renseignements personnels du participant pour accumuler des points, le piratage de l'administration du Jeu par TC, ainsi que les tentatives intentionnelles de frauder, de désosser, de démonter, de décompiler ou de trafiquer les programmes informatiques du site Web ou de l'application de la Coupe Rogers. Le participant reconnaît aussi que la perte ou le retour du grand prix ou d'un prix secondaire n'empêche aucunement TC d'exercer d'autres recours comme des poursuites criminelles ou civiles se rapportant à un tel comportement.

TC se réserve le droit de modifier le présent règlement pour le clarifier sans apporter de changement important aux modalités du Jeu. Ce Jeu n'est ni parrainé ni approuvé par les circuits ATP et WTA, les joueurs, Rogers Communications Canada inc. et ses sociétés mères ou affiliées respectives. Les questions, plaintes et commentaires relativement au Jeu doivent être acheminés à TC. Ce jeu est conçu pour sensibiliser les consommateurs et augmenter leur intérêt pour le tournoi.

Ce jeu ne doit pas être utilisé comme une forme de pari sportif.

Règlement et renseignements sur les gagnants

Pour obtenir le nom du gagnant du grand prix ou du gagnant d'un prix secondaire, faites parvenir une enveloppe adressée et affranchie avant le 30 septembre 2019 à « Liste des gagnants : Jeu des prédictions de la Coupe Rogers 2019 », a/s de Tennis Canada, 1 Shoreham Drive, bureau 100, Toronto (Ontario) M3N 3A7.

Pour obtenir une copie du règlement officiel, faites parvenir une enveloppe adressée et affranchie avant le 30 juillet 2019 à « Règlement officiel : Jeu des prédictions de la Coupe Rogers 2019 », a/s de Tennis Canada, 1 Shoreham Drive, bureau 100, Toronto (Ontario) M3N 3A7.

Internet

Si, pour quelque raison que ce soit, la partie Internet du programme ne fonctionne pas comme prévu en raison d'un virus informatique, d'un bogue, de piratage, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'une défaillance technique ou de toute autre cause indépendante de la volonté de TC qui compromet ou entrave l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le déroulement normal du Jeu, TC se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, de disqualifier toute personne qui a falsifié le processus d'inscription et d'annuler, de cesser, de modifier ou de suspendre le Jeu. Les entités responsables du Jeu déclinent toute responsabilité pour toute erreur, omission, interruption, suppression, défaillance ou panne de ligne de communication, pour tout retard dans le fonctionnement ou la transmission, ou pour tout cas de vol, de destruction, d'accès non autorisé ou de modification des inscriptions ou des transactions. Les entités responsables du Jeu déclinent toute responsabilité pour les problèmes ou défaillances techniques du réseau ou des lignes téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, serveurs ou fournisseurs d'accès, du matériel informatique, des logiciels, l'échec de la réception des courriels d'inscription ou des transactions en raison de problèmes techniques, d'un trafic trop dense sur Internet ou un site Web, ou toute combinaison des éléments ci-dessus, y compris les blessures ou les dommages subis par l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne relativement à sa participation au Jeu ou au téléchargement de tout matériel lié au présent concours.

Inscriptions perdues ou compromises

Les entités responsables du Jeu et leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales et agences de publicité et de promotion déclinent toute responsabilité, et vous renoncez à tout droit de formuler, à perpétuité, toute réclamation à l'égard des inscriptions ou des lettres perdues, en retard, incomplètes, compromises, volées, mal acheminées, illisibles ou insuffisamment affranchies, s'il y a lieu, ou à l'égard de toute défaillance d'un ordinateur, d'un téléphone, d'un câble, d'un réseau, d'un satellite, de matériel électronique, de matériel informatique ou d'un logiciel, d'une intervention humaine non autorisée, d'une saisie inappropriée ou inexacte des données sur une inscription ou d'autres données ou du défaut de saisir ces données. Les entités responsables du Jeu et leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales et agences de publicité et de promotion déclinent toute responsabilité pour tout renseignement incorrect ou inexact, qu'il découle des renseignements d'inscription soumis par les utilisateurs finaux, qu'il soit falsifié ou piraté, ou qu'il soit transmis par tout équipement ou programme associé au Jeu ou utilisé dans le Jeu, et n'assument aucune responsabilité à l'égard des erreurs, omissions, interruptions, suppressions, défaillances, retards dans le fonctionnement ou la transmission, pannes de ligne de communication ou cas de vol, de destruction ou d'accès non autorisé au Jeu.

Biens endommagés

Les entités responsables du Jeu et leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales et agences de publicité et de promotion déclinent toute responsabilité, et vous renoncez à tout droit de formuler, à perpétuité, toute réclamation à l'égard des blessures ou des dommages subis par l'ordinateur ou les biens d'un participant ou de toute autre personne relativement à sa participation au Jeu ou au téléchargement de tout matériel lié au Jeu.

AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE PAR UN PARTICIPANT D'ENDOMMAGER VOLONTAIREMENT UN SITE WEB OU DE NUIRE AU DÉROULEMENT LÉGITIME DU JEU CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES. ADVENANT UNE TELLE TENTATIVE, TC SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER LE PAIEMENT DE DOMMAGES-INTÉRÊTS PAR CE PARTICIPANT DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

En cas de différend, les inscriptions transmises par Internet seront considérées comme transmises par le titulaire autorisé du compte lié à l'adresse de courriel indiquée au moment de l'inscription. Le « **titulaire autorisé du compte** » se définit comme la personne physique qui se voit attribuer une adresse de courriel par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou une autre organisation (p. ex., une entreprise ou un établissement d'enseignement) responsable de l'attribution des adresses de courriel pour le domaine auquel cette adresse est liée.

Toute inscription incomplète, en retard ou ne comportant pas un nom d'utilisateur valide sera rejetée.

Si le Jeu est contesté par une autorité législative ou réglementaire, TC se réserve le

droit d'interrompre ou de modifier le Jeu, ou de disqualifier les participants qui résident dans les régions géographiques concernées. Dans ce cas, les entités responsables du Jeu n'assumeront aucune responsabilité envers les participants touchés par cette disqualification.

Erreurs dans le concours

Les entités responsables du Jeu et leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales et agences de publicité et de promotion déclinent toute responsabilité, et vous renoncez à tout droit de formuler, à perpétuité, toute réclamation à l'égard des erreurs ou des ambiguïtés : a) dans le Jeu; b) dans toute publicité ou promotion du Jeu; ou c) dans le règlement officiel, y compris, sans s'y limiter, des erreurs dans la publicité, le règlement officiel, la sélection et l'annonce du gagnant du grand prix ou d'un prix secondaire ou la distribution du grand prix ou des prix secondaires. Dans le cas où une ambiguïté ou une erreur se serait glissée dans le règlement officiel, les administrateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement officiel pour le clarifier ou pour corriger cette ambiguïté ou erreur sans apporter de changement important aux modalités du Jeu.

Gagnant d'un prix et grand prix

Les entités responsables du Jeu et leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales et agences de publicité et de promotion déclinent toute responsabilité, et vous renoncez à tout droit de formuler, à perpétuité, toute réclamation à l'égard de la sélection et de l'annonce du gagnant du grand prix ou des gagnants des prix secondaires, de la distribution du grand prix ou des prix secondaires, de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de toute partie du grand prix ou des prix secondaires ou de toute blessure ou de tout dommage touchant les biens d'un participant ou d'un tiers relativement à toute partie du grand prix ou des prix secondaires ou à toute partie du Jeu.

Exonération et indemnisation

Par la présente, tous les participants au Jeu, y compris, sans s'y limiter, le gagnant du grand prix ou les gagnants des prix secondaires, acceptent d'indemniser les entités responsables du Jeu et leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales et agences de publicité et de promotion, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés, représentants et mandataires respectifs, et de les dégager de toute responsabilité à l'égard des blessures, pertes ou dommages aux personnes de quelque nature que ce soit, y compris la mort, et aux biens, découlant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du grand prix ou des prix secondaires, de la participation au Jeu ou de la participation à toute activité liée au Jeu.

Limitation de responsabilité et déni de garantie

LES ENTITÉS RESPONSABLES DU JEU OU LEURS SOCIÉTÉS MÈRES, SOCIÉTÉS AFFILIÉES, FILIALES, SOCIÉTÉS LIÉES ET AGENCES DE PUBLICITÉ OU DE PROMOTION OU LEURS ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, EMPLOYÉS, REPRÉSENTANTS ET MANDATAIRES RESPECTIFS NE PEUVENT EN AUCUN CAS

ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE TOUTE PERTE OU TOUT DOMMAGE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS, DÉCOULANT DE VOTRE ACCÈS AU SITE WEB OU À L'APPLICATION DE LA COUPE ROGERS OU AU JEU, OU À VOTRE UTILISATION DE CEUX-CI, DES TÉLÉCHARGEMENTS SUR LE SITE WEB OU L'APPLICATION DE LA COUPE ROGERS, DE L'IMPRESSION DE MATÉRIEL TÉLÉCHARGÉ SUR CE SITE WEB OU CETTE APPLICATION, OU DU JEU. LA RESPONSABILITÉ DES ENTITÉS RESPONSABLES DU JEU À VOTRE ÉGARD POUR L'ENSEMBLE DES DOMMAGES, DES PERTES OU DES CAUSES D'ACTION NE PEUT EN AUCUN CAS EXCÉDER 100 \$. SANS LIMITER LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, TOUT CE QUI CONCERNE LE JEU ET LE SITE WEB OU L'APPLICATION DE LA COUPE ROGERS, Y COMPRIS LE GRAND PRIX ET LES PRIX SECONDAIRES, EST FOURNI « TEL QUEL », SANS GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. CERTAINS TERRITOIRES NE PERMETTENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE LA RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS OU L'EXCLUSION DES GARANTIES IMPLICITES. IL SE PEUT DONC QUE CERTAINES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS CI-DESSUS NE S'APPLIQUENT PAS À VOUS. VÉRIFIEZ VOS LOIS LOCALES POUR CONNAÎTRE LES RESTRICTIONS SE RAPPORTANT À CES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS.

Lois applicables et territoire de compétence

Ce Jeu est assujéti à l'ensemble des lois et des règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. LE PRÉSENT RÈGLEMENT OFFICIEL ET SES MODALITÉS SONT RÉGIS PAR LES LOIS ONTARIENNES ET FÉDÉRALES APPLICABLES ET DOIVENT ÊTRE INTERPRÉTÉS CONFORMÉMENT À CELLES-CI. Pour tout différend non soumis à l'arbitrage prévu dans le présent règlement officiel ou se rapportant à l'inscription d'un jugement en arbitrage lié au présent règlement officiel ou au Jeu, les parties se soumettent irrévocablement à la compétence exclusive des tribunaux de l'Ontario et des tribunaux fédéraux situés dans la ville de Toronto et la province de l'Ontario. Les parties acceptent de ne pas invoquer la défense basée sur le principe du tribunal qui ne convient pas (forum non conveniens).

RÉSIDENTS DU QUÉBEC

Nonobstant ce qui précède, tout litige concernant la conduite et l'organisation d'un concours publicitaire doit être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour qu'elle prenne une décision. Tout litige concernant l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie dans le seul objectif d'aider les parties à en arriver à un accord.

Propriété des marques de commerce

ATP^{MC}, WTA^{MC}.

Adresse postale du commanditaire, fournisseur de prix et administrateur
Tennis Canada. 1 Shoreham Drive, bureau 100, Toronto (Ontario) M3N 3A6